



FONDS GENEVOIS 2019

FRONTALIERS GENEVOIS, FAITES VOUS CONNAITRE AUPRÈS DE LA MAIRIE

Depuis 1973 à la suite d'un accord entre la France et la Suisse, le canton de Genève octroie une compensation financière aux communes où résident des travailleurs frontaliers. Cette compensation est connue sous le nom de Fonds genevois. La part reversée aux communes est calculée à partir du nombre de frontaliers déclarés. Cette somme peut vite prendre de l'importance et abonde le budget de la commune, il facilite la réalisation des investissements.

Ce recensement n'a aucune incidence sur votre imposition.

A retourner en mairie avant le 1^{er} juillet 2019



Recensement des travailleurs frontaliers, uniquement pour le canton de Genève

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse domicile

74500 SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Français : numéro de permis de travail

délivré le

Suisse Franco-suisse Membre de l'Union Européenne Hors UE

Nom et adresse de l'employeur ou de la filiale

Nom de la commune genevoise de l'employeur

Canton de Genève - CH